

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

**PRIX D'ABONNEMENT :**

SUISSE : Un an . . . . . Fr. 8.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . Fr. 12.50  
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58  
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 16.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . Fr. 21.—  
(Expédition une fois par semaine ensemble)

**TÉLÉPHONES :**

RÉDACTION . . . . . 61.051  
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES  
MARTIGNY . . . . . 61.051  
PUBLICITAS S. A., SION . . . . . 236

**Annonces (le mm. ligne ou son espace)  
Réclames (le mm.)**

AVIS MORTUAIRES  
(2 colonnes) : 20 ct.

CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.  
CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.



Compte de chèques postaux  
11 c 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.



**Bulletin de vote**

pour la  
**VOTATION POPULAIRE**  
du 22 janvier 1939

|  |                         |
|--|-------------------------|
| I. Acceptez-vous la demande d'initiative concernant la révision de l'article 113 de la Constitution fédérale (extension de la juridiction constitutionnelle) ? | Réponse :<br><b>non</b> |
| II. Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale concernant la demande d'initiative pour la restriction de l'emploi de la clause d'urgence ?         | Réponse :<br><b>oui</b> |

N. B. — L'initiative ayant été valablement retirée, n'est pas soumise au vote.

**Doit-on le dire ?...**

Nous ne voulons pas nous mêler des affaires de nos voisins, mais, tout de même, nous pouvons constater qu'il se dépense beaucoup de salive dans la péninsule. Pas contre nous, heureusement !

Le spirituel chevalier de Boufflers écrit quelque part que, du haut des Alpes valaisannes, un enrhumé pourrait cracher dans la Méditerranée. Cela est moins fort que d'envoyer des jets de salive de Rome à Paris. Le journal italien le « Tevere » a publié en caractères gras un article intitulé : « Nous crachons sur la France ». On y peut lire, entre autres aménités, cette phrase considérable : « Nous autres Italiens, pouvons aujourd'hui cracher à la figure des Français, de tous les citoyens de cette vile République française, sans aucune exception, pour les motifs suivants... »

Suivent les motifs, qui sont au nombre de quatre, et de même qualité intellectuelle. Car le journaliste romain crache en quatre temps et pour quatre raisons, à l'encontre de cet autre romain qui a nom Sénèque, lequel démontrait en plus de quatre points qu'il y a nécessité, dans une humanité intelligente, de mieux employer une vie déjà si courte, d'apprendre à devenir chaque jour plus homme de bien et de s'efforcer d'imiter la divinité en mettant le calme en soi-même... Il est vrai que Sénèque était un romain d'Espagne, dont les maximes ne tirent pas à conséquence.

Les injures ne font guère de tort qu'à ceux qui les disent. Et quand un journaliste romain écrit, avec l'approbation tacite de son gouvernement, « qu'un crachat italien vaut plus que le citoyen français auquel il est destiné », la vulgarité de l'injure étonne, l'indigence de l'expression fait hausser les épaules de commisération. Ainsi devait-on s'exprimer autrefois, au temps où les animaux parlaient... Car, comment discuter sérieusement avec un furieux, qui commence par démontrer qu'il a tort, du seul fait qu'il se fâche ?

On n'a recouru aux injures et aux insultes — d'aussi basses — que quand on manque d'arguments sérieux. Et de tels procédés produisent exactement l'effet contraire. « Si le gouvernement de Rome, écrit excellemment M. Wladimir d'Ormesson, dans le Figaro, avait voulu mettre au point et parfaire, par des négociations normales et courtoises, les accords déjà conclus par les deux pays en 1935, il savait, ou devait savoir, qu'il aurait rencontré à Paris des dispositions positives. La France, pas plus que l'Angleterre, n'a nul besoin de rappeler qu'elle est toujours accessible aux démarches raisonnables de la diplomatie... Mais prendre le ton de l'intimidation et de la menace ; faire déverser par une presse asservie des torrents d'injure, voilà qui coupe court à toute possibilité de négociation et nous place aussitôt dans une attitude irréductible... »

Le chantage et les propos abjects ne feront pas avancer d'un pas les revendications italiennes. Le ton de la presse française reste calme. Elle répond aux outrages par des traits d'esprit. En voici un, entre cent, et du genre narquois. C'est un dessin qui narque les prétentions italiennes en Tunisie. Un marchand portant la longue blouse et le fez, qui pourrait bien être Daladier, offre sa marchandise à un visiteur de Tunis, qui pourrait bien être le Duce :

— « Zolie ceinture en kif-kif peau de Zébie, signor ! » dit la légende.

VOTATION FEDERALE

**Appel aux Citoyens suisses**

Chers Concitoyens !

Les 21 et 22 janvier, le peuple et les cantons auront à se prononcer sur deux projets de révision partielle de la Constitution fédérale.

Le premier est le résultat d'une demande d'initiative, signée par environ 59.000 citoyens, concernant l'extension de la juridiction constitutionnelle.

Le but en est de modifier l'art. 113 de la Constitution fédérale, afin de conférer au Tribunal fédéral la compétence juridique de déterminer la constitutionnalité de lois ou d'arrêtés des autorités fédérales, à l'exception de ceux acceptés par le peuple dans une votation populaire.

Dès le début, de sérieuses objections ont été élevées en tous sens contre cette demande d'initiative. L'introduction de semblables prescriptions dans la Constitution serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs et placerait le juge au-dessus du législateur. L'Assemblée fédérale, émanation de la souveraineté populaire, doit conserver la responsabilité de ses décisions. Le Tribunal fédéral doit demeurer au service exclusif de la jurisprudence, il ne lui appartient pas d'accomplir des tâches politiques ni de s'immiscer dans le domaine relevant des autres pouvoirs de la Confédération.

En acceptant cette demande d'initiative on nuirait au développement de la législation et l'on créerait une certaine insécurité en matière juridique. En outre, le texte de l'initiative est entaché de lacunes graves et d'obscurités dans la forme.

La proposition de rejeter cette initiative est donc parfaitement fondée.

\*\*\*

Le peuple doit se prononcer également sur une restriction à apporter au régime de la clause d'urgence

appliquée à des lois ou arrêtés fédéraux en vertu de l'art. 89 de la Constitution fédérale.

Les mesures d'urgence prises jusqu'ici l'ont toujours été dans l'intérêt de l'ensemble du pays. Mais l'on est généralement d'avis que l'application de la clause constitutionnelle de l'urgence, qui exclut la possibilité de consulter le peuple, doit être soumise à des conditions spéciales insérées dans la Constitution elle-même. Il va de soi cependant que des dispositions exceptionnelles pourront toujours être prises rapidement, en cas d'urgence indiscutable, au cours d'une période extraordinaire.

Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale proposent de n'admettre l'emploi de la clause d'urgence que lorsque l'arrêté doit être pris sans aucun retard. Pour être adopté, il devra obtenir la majorité de tous les membres des deux Chambres et non pas seulement une majorité occasionnelle des membres présents lors de la votation. Enfin, la fixation d'une durée de validité des arrêtés fédéraux déclarés urgents est rendue obligatoire par le nouveau texte proposé.

Après examen et discussion de ces questions, l'assemblée extraordinaire des délégués du parti radical-démocratique suisse, réunie à Olten le 30 octobre 1938, a décidé de recommander au peuple suisse de voter :

**contre** l'initiative demandant l'extension de la juridiction constitutionnelle, par un **non** et

**pour** la nouvelle réglementation du régime de la clause d'urgence, par un **oui**.

Neuchâtel et Berne, le 17 janvier 1939.

DIRECTION DU PARTI  
RADICAL-DEMOCRATIQUE SUISSE.

**La montagne et ses risques**

On nous prie de reproduire les réflexions pérorantes que Guermantes fait sur ce thème dans le Figaro :

Les accidents nombreux qui se produisent à la montagne ne sont pas pour surprendre. Comme la mer, la montagne exige une longue pratique, une familiarité acquise dans la jeunesse. Encore cette connaissance n'épargne-t-elle pas toujours ceux qui la possèdent. La montagne tient à sa réputation d'invaincue. De temps en temps elle étend la patte sur ceux qui se sont efforcés de l'apprivoiser. On entend un craquement sourd ; des masses blanches dévalent ; et l'homme se brise ou disparaît sous ce frémissent bientôt calmé.

La pratique des sports d'hiver est une découverte de notre temps et je ne pense pas que rien puisse en diminuer le goût désormais. La jeunesse en subit l'attraction d'une façon très forte et cette attraction correspond à un penchant trop sain pour qu'on songe à la ralentir. La plupart des jeunes gens acceptent les inconvénients du voyage : la communauté et l'enthousiasme de leur plaisir leur fait passer sur la nuit sans sommeil, la bousculade des trains, l'hôtel comble — ce qui, en effet, ne compte plus dès lors qu'on respire l'air vif et transparent de l'altitude, que tout ce qui vous accueille dans la nature est immaculé, et que les nuits vous rendent si bien complices des étoiles. Allez donc parler de prudence à ces jeunes gens, à ces jeunes filles qui mêlent à leur joie une ardeur animiste — qu'ils ne conçoivent pas clairement et cependant les possède ! Il existe, de nos jours, un panthéisme de la montagne qui n'engage pas nos croyances (cela va de soi !) mais qui s'exerce d'une façon profonde... Que pouvons-nous opposer à cette jeune audace ? Les conseils de la sagesse ? On sait ce qu'ils valent. Ils sont à la portée de tous les esprits ; mais sans pouvoir devant un plaisir fort comme une conviction.

On est désarmé devant cette ardeur, ce bel envoltement. Il est des risques qui, vraiment, sont le fait de la sottise, de la vulgarité et qui n'inspirent aucune commisération dans leurs conséquences. Il est un grand nombre d'activités qui devraient se dérouler sans accidents ; et les accidents n'y sont que le produit de la bêtise ou de la

**Confédération**

**Arrestation du voleur de Lausanne**

La police vaudoise de sûreté a réussi à arrêter mercredi l'auteur du vol du sac postal contenant plus de 50.000 fr., commis lundi soir, au bureau postal de Chauderon-Lausanne. Il s'agit d'un nommé Albert Flumet, 35 ans, Genevois, redoutable malfaiteur condamné à plusieurs reprises pour vols importants, recherché par la police de sûreté vaudoise comme auteur de l'enlèvement d'un coffre-fort contenant 420 fr. le 27 novembre dernier, à Renens, recherché d'autre part par la police de Genève où il doit purger une peine de prison de six mois. Celui-ci fut découvert dans un établissement public, où il consommait, en compagnie d'un comparse. Après avoir longuement nié, Flumet finit par avouer et indiqua que le magot se trouvait au dépôt des bagages à main de la gare. C'est là, en effet, qu'on retrouva une somme de 47.860 fr. On ne sait encore ce que le malfaiteur fit des quelques milliers de francs qui manquent.

**Un office central suisse du tourisme**

Le Conseil fédéral a approuvé le message et le projet d'arrêté fédéral créant un Office central suisse du tourisme. Cet Office aura pour principale tâche d'organiser et de mettre en œuvre la propagande en faveur du tourisme pour l'ensemble de la Suisse. La gestion sera soumise à la surveillance de la Confédération ; cette surveillance sera exercée par le Département des postes et des chemins de fer. Nous reviendrons lundi sur cette importante question.

légèreté. Je suis sûr que c'est une supériorité (et non point une faiblesse) de s'épargner certains risques dans la grande embuscade de la vie. Le risque n'est souvent qu'une imperfection, que l'acceptation du vague, de l'inachevé, que la non-rigueur dans ce qui exige la précision et l'achèvement. Les vrais sportifs, les savants, les constructeurs le savent bien. Mais il est un risque nourri d'enthousiasme, d'esprit de conquête, jeune ivresse de la découverte, élan pur ; et celui-là, s'il est encore sage de lui montrer que la vraie victoire est de se conserver intact, celui-là on ne peut tout à fait le condamner au nom de la raison.

**Bulletin de vote**

pour la  
votation du 22 janvier  
1939



**VOTATION CANTONALE**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Acceptez-vous la loi du 16 novembre 1938 destinée à réduire les frais de justice et apportant quelques modifications à l'organisation judiciaire et à la procédure ? | Réponse :<br><b>oui</b> |
|--|-------------------------|

**En passant ...**

**Les deux sons de cloche**

L'aide aux vigneronniers qu'on entrevoit de deux façons différentes soulève un intérêt passionné en Valais.

Fidèle à sa mission, le Confédéré a donné la diffusion la plus large aux opinions les plus sincères.

Il estime ainsi qu'il rend service à la population en lui permettant de confronter les thèses en présence.

Il est vrai que ces deux sons de cloche, auxquels on prête une constante attention, font un vacarme assourdissant.

Espérons seulement que tout cela ne tombera pas dans la cacophonie !

Personnellement nous estimons que si M. H. D. a raison sur le plan général, ses contradicteurs n'ont pas tort sur le plan particulier.

Une explication s'impose : Il est évident qu'il faut apporter des améliorations au vignoble et que ce problème exigera des sacrifices.

Sur ce point, les considérations de M. H. D. sont défendables.

Cependant, où nous ne sommes plus d'accord avec lui, c'est quand il abonde en plein dans le projet de la commission consultative et qu'il demande au Gouvernement d'affecter tout le subsidé à des travaux de vigne et non pas à des secours aux vigneronniers.

Tout d'abord, on nous permettra de signaler une anomalie :

Comme son nom paraît l'indiquer, la « commission consultative » a pour but de renseigner l'Etat sur les vœux des régions viticoles.

Or, il eût été normal que les membres de cette commission fussent désignés par les vigneronniers eux-mêmes.

Il faut constater, à regret, qu'il n'en fut rien.

Ce sont des politiciens, des avocats, des présidents de commune ou de grands propriétaires qui sont chargés d'exposer les desiderata des petits vigneronniers.

On pensera avec nous que certains de ces messieurs ne sont pas tout à fait qualifiés pour cette mission, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments de patriotisme ou leurs compétences.

Leur opinion dont M. H. D. s'est fait l'écho dans ce journal soulève, en effet, l'indignation du peuple, et sa colère.

Ce fait prouve à lui seul qu'entre les représentants des vigneronniers et les vigneronniers eux-mêmes, il n'existe aucun contact profond.

Ensuite, on doit bien constater que la misère et le dénuement des petits vigneronniers sont plus poignants que ne l'avaient imaginé les augures.

Ce qui nous a frappé dans leurs récriminations, c'est leur accent de désespoir.

Une somme de cent francs ne représente absolument rien pour un propriétaire aisé, mais il suffit parfois à assurer le salut d'un pauvre diable.

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Affecter le subsidé à des travaux de vigne, c'est l'étendre à tous les vigneronniers sans exception, aux privilégiés comme aux malheureux, et par conséquent cela nous semble injuste.

Il s'agit d'un secours, et ce secours ne doit s'appliquer qu'à ceux qui en ont besoin.

Cette affaire a inspiré à un homme de cœur et de bon sens un apologue amusant qu'on nous a conté ce matin, dans le train :

M. H. D. est un médecin, le vigneron qu'il doit soigner entre en agonie.

On remet au médecin une somme importante afin qu'il puisse enfin tirer son malheureux « patient » de sa situation alarmante.

Que fait le médecin ?

Il construit un somptueux sanatorium.

L'idée en elle-même est excellente, évidemment, mais quand le bâtiment sera sous toit, le malade aura claqué...

C'est exactement notre avis ! A. M.

## L'aide aux vignerons

On nous écrit :

Mon exposé sur la façon dont j'entrevois l'application de l'aide aux vignerons a suscité une abondante réponse dans les colonnes libres du *Confédéré*, et j'en suis heureux pour la cause qui nous tient à cœur, à tous.

Du choc des idées jaillit la lumière, a-t-on dit. J'espère, et mes contradicteurs avec moi, que les divers sons de cloches, tous assez sonores, arriveront jusqu'aux pouvoirs compétents qui tiendront compte, aimons-nous à le croire, des diverses opinions exprimées et en tireront le meilleur parti pour atténuer le plus judicieusement les conséquences du fléau qui a frappé si douloureusement nos populations viticoles.

Je tiens cependant à souligner une fois de plus que le point névralgique de notre viticulture réside dans le fait que nous produisons trop cher, la loi de l'offre et de la demande étant plus forte que toutes les raisons sentimentales invoquées.

Si nous n'arrivons pas à réduire sensiblement les frais de production, la marge nécessaire au vigneron devient insuffisante, l'expérience prouvant que le prix des vins ne peut dépasser une certaine norme sans risquer de compromettre le marché qu'il faudra, après coup, reconquérir par l'application de prix avilis, et cela au détriment du producteur.

Quant au statut du vin dont on parle et que quelques-uns prennent déjà pour une panacée, ne nous faisons pas trop d'illusions. Il ne sera jamais ce que nous espérons. Souvenons-nous que les vignerons ne représentent qu'une infime minorité, n'atteignant même pas le 5 % de la population suisse et qu'ils devront subir, longtemps encore, la loi du nombre et notre politique douanière, nos Confédérés de la Suisse orientale trouvant dans le vin l'objet de compensation le plus parfait qui soit à l'exportation de leurs produits laitiers ou autres. Croire le contraire serait simplement se bercer d'espoirs chimériques.

Je conserve l'intime conviction qu'au nombre des facteurs qui sont appelés à assainir la situation de la viticulture valaisanne, l'évolution des méthodes de travail demeure au premier plan.

Et en mettant, pour ce qui me concerne, le point final à cette controverse, j'engage tous ceux qui sont intéressés au sort de notre vignoble de s'inspirer de la maxime : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.*

H. D.

\*\*\*

Nous recevons encore la lettre suivante :

Nous avons vu dans votre dernier numéro la liste des membres de la commission consultative que le Département de l'Intérieur a convoquée pour décider de l'aide en faveur des vignerons, victimes du gel.

Des avocats, des présidents, des députés, des préfets, des médecins, des directeurs, des postiers, des propriétaires-pépiniéristes, quoi, de tout, sauf de pauvres vignerons. Faut-il dès lors s'étonner si le sort de ceux-ci est si peu compris ?

Une telle commission peut, selon nous, être envoyée en vacance *sine die*, et la réunir à nouveau c'est dissiper inutilement de l'argent qui nous fait tant défaut, à nous pauvres vignerons. Ce n'est pas aux aisés de décider à tort et à travers et souvent mal à propos du sort des pauvres et cela d'autant plus qu'il n'y a pas de décision à prendre, puisque les autorités fédérales ont accordé une aide, d'une manière nettement définie, aux pauvres vignerons, victimes du gel. Peut-il y avoir d'équivoque ?

Les vignerons n'ont pas besoin de tuteurs ; ils savent que faire de l'argent qui leur revient et, n'ayez pas peur, ils ne le gaspilleront pas inutilement. Ils ont manifesté clairement leur désir sur la feuille qu'ils ont remplie et nous croyons savoir que le 70 à 80 % d'entre eux veut une aide financière directe. Votre enquête sur la vendange vous a fait connaître le rendement du vignoble. Les bordereaux d'impôts vous indiquent la situation de chacun d'eux. Que vous faut-il encore ?

Il est d'une bonne politique, M. le Chef du Département de l'Intérieur, de soigner les chefs de file. Croiriez-vous pour cela que les pauvres électeurs sont des niais qu'on peut dédaigner ? Faudrait-il vous rappeler qu'il est temps encore que vous pensiez à eux ! Les subsides ont fait votre force. Les paysans qui ont encore à votre égard quelque confiance espèrent que vous saurez mettre à la raison les imposteurs et les profiteurs.

Des vignerons.

P. S. — Nous avons oui dire que la dite commission aurait l'intention de ne pas aider le viticulteur de la montagne, prétextant que celui-ci n'est qu'un vigneron-amateur et qu'il ne vit pas du produit de ses vignes. Est-ce bien vrai ?

**Une auto contre un pylone.** — (Inf. part.) A Vernayaz, M. Marius Duchoud, boucher à Monthey, est arrivé contre un pylone avec son automobile. La voiture a été endommagée à l'aile droite.

**Arrestation à St-Gingolph.** — La gendarmerie de St-Gingolph a arrêté un individu qui était sous mandat d'arrêt pour purger une condamnation prononcée par le Tribunal militaire de la 2me division.

**Des soldats braconnaient.** — Dernièrement, des soldats de la couverture frontrière entraînaient dans un établissement de Vouvy et se préparaient une excellente friture de truites.

Le gendarme de la localité fit une enquête, d'entente avec ses collègues vaudois, et n'eut pas de peine à établir que les soldats s'étaient improvisés braconniers pour la circonstance. Voilà une friture qui risque de leur coûter cher...

## Nouvelles du Valais

## Aux électeurs libéraux-radicaux

La première votation de l'année a donc lieu samedi et dimanche. Les électeurs sont appelés à adopter le contre-projet de l'Assemblée fédérale pour lutter contre les abus de la clause d'urgence.

Ce projet prévoit que pour mûrir un arrêté ou une ordonnance de cette clause, il faut dans chacune des deux Chambres l'accord de la moitié au moins de tous les membres, et non plus des votants (il faudra 23 voix au Conseil des Etats et 94 au Conseil national).

Le peuple suisse aura aussi à se prononcer sur la demande d'initiative tendant à donner au Tribunal fédéral le droit de casser des arrêts fédéraux.

Dans un Etat démocratique, il faut que les responsabilités soient nettement délimitées. Il importe de confier à un seul pouvoir le droit de décider souverainement du caractère obligatoire des lois et arrêtés de portée générale.

En introduisant le contrôle judiciaire de ces lois et arrêtés, on subordonnerait le pouvoir législatif au juge et violerait le principe de la séparation des pouvoirs.

Il suffirait enfin d'un seul citoyen pour paralyser l'action gouvernementale, même en cas de danger. Nous ne pouvons courir ce risque.

Nous adressons un chaleureux appel aux citoyens radicaux pour qu'ils aillent accomplir samedi et dimanche leur devoir civique et qu'ils se conforment aux décisions prises, après longue étude, par les instances compétentes du parti.

Mr.

\*\*\*

Voici ces décisions :

*L'Assemblée des délégués du parti radical-démocratique suisse et les organes compétents du parti libéral-radical valaisan recommandent aux électeurs d'accepter le contre-projet de l'Assemblée fédérale relatif à la clause d'urgence en votant oui ; de refuser l'initiative augmentant les compétences du Tribunal fédéral en votant non.*

Votation cantonale :

*La direction du parti libéral-radical recommande aux électeurs d'accepter le projet de loi diminuant les frais judiciaires qui réduira les dépenses de l'Etat. Ce projet a été adopté par le Gd Conseil sans opposition.*

**Aux Arts et Métiers.** — (Comm.) Le Comité cantonal s'est réuni dimanche dernier, à Sion. A cette séance assistaient également les présidents des Associations professionnelles.

M. H. Amacker, président, après avoir salué la présence de ces derniers, donne la parole à M. Jaccard, secrétaire de l'Union suisse des Arts et Métiers, qui fit un très intéressant exposé sur

L'Office de cautionnement mutuel.

Le cautionnement, voilà encore un mal nécessaire. S'il rend grand service à bon nombre de commerçants et d'artisans, il comporte néanmoins le revers de la médaille, et ce revers est plutôt sombre ! En effet, combien de fois les cautions ont dû payer ? Combien de fois leur situation personnelle s'en est trouvée ébranlée et parfois même effondrée ? Pourtant le commerce et l'artisanat ont besoin de fonds de roulement.

Voilà qui nous fait comprendre toute la nécessité et l'utilité d'un Office cantonal de cautionnement. Plus de cautions responsables, plus de risques personnels. L'office se porte garant auprès des banques. Le risque étant diminué également pour ces dernières, ne feront-elles pas, alors, leur possible pour accorder les prêts aux meilleures conditions ?

Donc avantage pour les commerçants et artisans : plus besoin de cautions, avantage aussi pour les banques : plus de risques.

Il faut vivement souhaiter que cet Office de cautionnement puisse voir le jour au plus tôt.

Pour cela, il faudra que les commerçants et artisans comprennent bien la portée d'un tel office. Qu'ils se disent bien aussi que la solidarité doit être mise en pratique et que tous doivent souscrire des parts, même ceux qui n'auront jamais besoin de recourir à cet office. Les banques, à leur tour, comprenant tous les avantages qu'il en résultera pour elles, souscriront également leur part et ainsi, par l'entraide de chacun, l'office pourra fonctionner sous peu.

Notons que le Valais est, actuellement, le seul canton romand ne possédant pas encore son office de cautionnement. Il est donc à souhaiter que la commission nommée à cet effet trouve auprès de chacun l'appui nécessaire pour mener à bien cette intéressante et utile tâche.

**Bagnes.** — Une fusion. — M. le professeur Stœckli, de Châteaufort, vient de faire au Châble un intéressant exposé sur la question laitière ; il invita, ainsi que M. le président Cyrille Gard, la population à s'unir et à ne former qu'une seule laiterie qui puisse vivre et prospérer ; aussi la section du Châble a-t-elle décidé la fusion définitive des deux laiteries existantes, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux exigences modernes. On pourra de ce fait bénéficier de forts subsides fédéraux.

Cette décision a été favorablement accueillie par toute la population de notre chef-lieu.

**Avant la fête cantonale de gymnastique.** — Le comité d'organisation de la XIIe Fête cantonale valaisanne de gymnastique, fixée, rappelons-le, aux 24 et 25 juin, à Sion, vient d'avoir une importante réunion, sous la présidence de son président, M. Louis Allet, conseiller municipal.

Au cours de cette séance furent désignés les présidents des diverses commissions auxquelles incombera la tâche d'assurer la réussite de la prochaine revue des gymnastes valaisans.

Voici la liste des personnes qui ont bien voulu se mettre à la disposition du Comité d'organisation dans ce but : *finances* : M. L. Margelisch, chef-compt. de l'administration cant. ; *emplacements* : M. S. Antonioli, entr. ; *subsistances-logements* : MM. Donazzolo, fonct. postal ; *prix* : M. P. Spahr, fonct. d'Etat ; *décorations* : M. Bruttin, architecte ; *divertissements* : M. P. Kuntschen, avocat ; *police* : M. de Kalbermatten, commissaire de police ; *presse* : M. P. Morand, fonct. d'Etat ; *sanitaire* : M. le Dr Luyet.

Grâce à la bienveillance des autorités communales, le problème des emplacements — qui causait beaucoup de soucis aux organisateurs — a été résolu d'une façon satisfaisante. En effet, l'administration communale a décidé d'aménager, pour cette circonstance le terrain situé à proximité du stand, terrain qui à tous les points de vue se prête fort bien aux démonstrations de nos gymnastes. Relevons qu'il est question de faire de cette parcelle de terrain une place de gymnastique et de sports qui serait utilisée avant tout par la jeunesse colaire. En réalisant ce projet, la ville de Sion comblerait une lacune, car le chef-lieu se doit d'avoir une place de ce genre. Il sied donc de complimenter et de remercier les édules de la capitale pour cette heureuse initiative.

Le Comité de presse.

## Bulletin météorologique d'hiver.

— Le dernier bulletin indique que la température s'est à nouveau adoucie dans nos diverses stations d'hiver valaisannes ; elle varie entre -2 degrés (région du Haut) et +1 degré (Bas-Valais). La neige s'est quelque peu tassée ; on en compte une épaisseur de 30 à 50 cm. dans les stations et de 40 à 110 cm. sur les principaux terrains d'excursions. Elle est un peu lourde, mais partout encore favorable à la pratique des sports d'hiver. On note des chutes de neige dans le Haut.

## Aux intéressés de la radio sur ondes courtes.

— (Comm.) L'Union suisse des amateurs sur ondes courtes (USKA) constitue une association de personnes s'intéressant à l'étude des ondes courtes. Elle forme la section suisse de l'association internationale des radioamateurs (I. A. R. U.). L'USKA se propose de développer l'étude des ondes courtes en général, de défendre les intérêts et d'encourager l'émission d'amateurs en Suisse. Elle se subdivise en groupe locaux, lesquels organisent des conférences, des cours de lecture au son de l'alphabet Morse et de la construction de postes radio sur ondes courtes.

Chaque membre de l'USKA doit noter ses résultats d'écoute sur un livre de station dont les doubles sont envoyés mensuellement au Comité central qui établit à l'aide de ces notes les différentes propagations des ondes courtes en Suisse.

La station HB9 RMR étant actuellement installée à Bramois près de Sion, a reçu la mission du président de l'USKA de former un ou deux groupes locaux en Valais. Tous les intéressés à la question sont priés pour de plus amples renseignements de s'adresser directement à HB9 RMR Charlie Krebsler, Bramois-Sion.

**A I. E. O. S.** — L'émission de l'emprunt 3 1/2 % de 20.000.000 fr. destiné au remboursement ou à la conversion de l'emprunt 5 % de 1929, dont le montant a été offert en souscription publique par un consortium de banque dirigé par la Société de Banque suisse, a obtenu un grand succès. Après avoir servi les demandes de conversion, l'attribution sur les souscriptions contre espèces ne pourra s'effectuer que dans une mesure très réduite.

## Un cadavre d'enfant dans le Rhône.

— On a trouvé à l'endroit où la Lizerne se jette dans le Rhône à Ardon le cadavre d'un nouveau-né qui séjournait dans l'eau depuis quelques jours seulement. La gendarmerie est persuadée que l'enfant a été volontairement noyé et elle a ouvert une enquête au sujet de cette triste affaire.

**Grave accident de forêt.** — Un jeune homme, Maurice Gillioz, occupé à dévaler du bois dans la forêt de Combe-Noire, au-dessus de Fey, commune de Nendaz, a été emporté par un bilion. Il a été relevé avec des côtes cassées et de multiples contusions.

**Lâche agression.** — La Suisse annonce que M. Célestin Déléze, de Nendaz, a été lâchement attaqué par un certain J. C., qui l'a frappé jusqu'au moment où il tomba à terre. L'agresseur aurait pris alors « courageusement » la fuite. M. Déléze souffre de plusieurs blessures. Il a immédiatement déposé plainte.

**Une quadruple arrestation.** — (Inf. part.) L'agent Bagnoud, de la police de sûreté de Sierre, a arrêté un ressortissant de Randogne qui avait dérobé une paire de skis à un sportif de Montana. L'individu, qui avait commencé par nier les faits, a fini par les reconnaître et il a dénoncé trois complices qui ont été incarcérés à leur tour. Ces malandrins avaient commis plusieurs vols de vêtements dans les hôtels de la région, de skis, de patins et de luges.

## La vie sierroise

## Assemblée du Stand

La grande famille des tireurs sierrois vient de tenir ses assises annuelles en son local et sous la présidence de M. Pellarda, président. Ce dernier souhaite la bienvenue aux membres présents et l'on passe ensuite à la lecture du protocole qui est accepté sans objection. Le président présente un magnifique rapport sur l'activité déployée par les tireurs sierrois durant l'année écoulée. L'année 38, a déclaré le rapporteur, fut une année calme, aucune manifestation spéciale n'ayant eu lieu. La Sté du Stand fut néanmoins soumise à une rude épreuve et ceci en perdant un de ses piliers, M. Métrailler Placide, président d'honneur. Président de l'ancienne société des sous-officiers, M. Métrailler fut élu président du Stand en 1933 lors de la fusion des sous-officiers avec la Rasplille, l'assemblée du 23 janvier 1937 l'avait nommé président d'honneur et enfin en 1938 il fut nommé membre du Comité cantonal. Les services rendus à la Société ne peuvent se compter.

Dès le 13 mars déjà, le Stand ouvrait ses portes aux tireurs sierrois. 15 dimanches furent consacrés aux tirs d'entraînement et 6 dimanches aux tirs obligatoires. Ces derniers furent fréquentés par 355 tireurs, soit 22 de plus qu'en 1937. Les 4 et 5 juin eurent lieu les concours de sections en campagne, 133 tireurs de Sierre et environ s'affrontèrent ; le Stand participa en outre au tir annuel de Monthey où il obtint le 1er rang en 2me catégorie et organisa enfin les concours fédéraux individuels pour le centre et le Haut-Valais, ainsi que les tirs-challenge internes.

Un cours de jeunes tireurs réunit 71 élèves sous les ordres de M. Tanner, moniteur, et les entraînements furent dirigés par notre moniteur-chef M. Ungemacht tous deux se dépensèrent sans compter pour s'acquitter de leur tâche, ce dont nous ne pouvons que les remercier. Qu'il nous soit permis de relever la bonne marche de la section du pistolet qui, sous la direction de son président M. Vallotton, groupe d'excellents tireurs n'ayant pas dit leur dernier mot quant aux manifestations futures.

Le trésorier de la Sté donne ensuite la lecture des comptes ainsi qu'un aperçu très intéressant sur la marche financière du Stand dès sa fondation. L'exactitude et le dévouement avec lesquels M. Bonvin gère la caisse de notre société peut se passer de tous commentaires et nous ne pouvons que l'en féliciter. Deux places étant vacantes au comité, on passe à l'élection de ces deux membres qui sont M. Roussy E., ancien membre du comité, et M. Gertschen Otto, tous deux élus à l'unanimité.

Encore quelques questions intéressantes dans les divers et c'est ensuite la distribution des prix et challenges. Voici les meilleurs résultats :

*Tirs militaires et facultatifs* : 1. Schmutz F., 193 ; 2. Ungemacht F., 189 ; 3. Schriber G., 189 ; 4. Delacrétaz C., 188 ; 5. Brunner J., 188 ; 6. Streiff H., 184 ; 7. Lovay J., 180 ; 8. de Chastonay H., 180 ; 9. Pellanda R., 179 ; 10. Beysard L. et Bieri W., 178.

*Classement entraînement « Section »* : 1. Ungemacht F., 482 ; 2. Bieri W., 454 ; 3. Delacrétaz C., 448 ; 4. Massery B., 434 ; 5. Rieben C., 411.

*Challenge « Café du Pont »* : 1. Schmutz F. ; 2. Ungemacht F. ; 3. Bieri W. ; 4. Gérard F.

*Pistolet, challenge Carlen* : 1. Beysard B., 223 ; 2. Ungemacht F., 198 ; 3. Tanner J., 187 ; 4. Gerber 183.

*Tir en campagne* : 1. Meichtry E., avec le magnifique résultat de 169 pts ; 2. Beysard B., 163 ; 3. Ungemacht 150 ; 4. Bieri W., 147 ; 5. Gerber E., 147 ; 6. Vallotton 140.

*Tir militaire* : 1. Meichtry E. ; 2. Monnier Léon ; 3. Ungemacht F. F. W.

## La vie sédunoise

## Conscience de la Suisse

Une conférence de M. Maurice Zermatten

(Comm.) A part quelques journaux qui, malgré la situation grave où nous nous trouvons, continuent à mettre les intérêts partisans au-dessus de l'intérêt du pays, toute la presse suisse a accueilli la dernière œuvre de Gonzague de Reynold comme un élément précieux pour la défense spirituelle de la Suisse.

« Conscience de la Suisse » est en effet un examen profond et clairvoyant du malaise dont nous souffrons, comme aussi des valeurs nationales, des « constantes », qui ont maintenu la Suisse et peuvent aujourd'hui résoudre ce malaise.

Malheureusement, la plupart de nos concitoyens n'ont guère le loisir d'aborder une œuvre aussi importante. C'est pourquoi la conférence organisée sous les auspices du groupe « Esprit » de Sion, lundi soir, 23 janvier, à l'Hôtel de la Plan-ta à 20 h. 30, présentera à la fois le plus vif intérêt littéraire et patriotique. Notre écrivain valaisan Maurice Zermatten, ami personnel de Gonzague de Reynold, saura mieux que quiconque communiquer dans toute son ardeur et sa noblesse la pensée de l'illustre philosophe fribourgeois. Et nul doute que comme membre d'« Esprit », il enrichisse l'examen, plutôt critique, de « Conscience de la Suisse », de prolongements plus positifs, de perspectives éclairantes sur l'avenir.

## Pour aller voter

La votation de dimanche prochain aura lieu pour la commune de Sion à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Le scrutin sera ouvert :

Samedi 21 crt, de 17 à 19 heures ;

Dimanche 22 crt, de 10 à 13 heures.

## Les obsèques de M. Géroudet

Les obsèques de M. Emile Géroudet qui se sont déroulées hier à Sion furent particulièrement émouvantes. Dans le cortège funèbre on remarquait les présences de MM. les conseillers d'Etat Fama et Anthamatten et de M. Kuntschen, président de la ville, ainsi que de nombreuses personnalités. L'Harmonie municipale *in corpore* qui jouait la « Marche funèbre » de Chopin, la Société des Arts et Métiers, le T. C. S. étaient officiellement représentés.

Toute la population rendit ainsi un suprême et bel hommage au défunt.

# Sion et les Jésuites

La nouvelle de l'établissement réel ou éventuel de Frères Jésuites à Sion a suscité — on le comprend — un certain émoi un peu partout en Suisse, et surtout en Valais. Parmi les informations verbales qui ont été répandues dans notre canton je me vois obligé d'en relever une dont la persistance décèle à la fois la malice et l'intention de nuire. On a insinué, prétendu, affirmé que non seulement j'avais été d'accord avec la venue à Sion des Jésuites, mais encore que j'avais fait des démarches en leur faveur à Berne. J'oppose un démenti formel à ces dires. Estimant que la demande d'autorisation d'établissement des Jésuites à Sion, ou ailleurs en Suisse, est du ressort du Conseil fédéral, je me suis abstenu de démarches pour ou contre une telle demande. A chacun ses responsabilités.

Dans le parti radical valaisan, on considère en général que le Conseil fédéral doit en effet prendre sa décision en dehors de toute intervention personnelle ou collective.

C. Crittin, conseiller national.

## La vie à Martigny

### La votation de dimanche

A Martigny-Ouille, le scrutin sera ouvert, à l'Hôtel de Ville :

Samedi 21 janvier, de 12 à 13 heures.

Dimanche 22 janvier, de 10 à 12 heures.

A Martigny-Bourg, le scrutin sera ouvert :

Samedi 21 janvier, de 12 à 13 h. 30.

Dimanche 22 janvier, de 10 h. 30 à 12 heures.

### Chœur d'Hommes

Le Chœur d'Hommes de Martigny a tenu son assemblée générale le mercredi 18 janvier 1939, à l'Hôtel Marty, sous la présidence de M. René Henchoz.

Le comité est réélu comme suit : MM. Henchoz, président ; Denis Puipe, vice-président, remplaçant M. Rosset, démissionnaire ; André Giroud, secrétaire ; Paul Yergen, caissier ; Adolphe Wider, Henri Chappot et Charles Agassiz, membres adjoints.

La direction continuera à être assumée par M. Moreillon.

L'assemblée a décidé de participer effectivement au concours cantonal de chant qui se tiendra à Viège, au mois de mai prochain.

L'assemblée a enregistré le succès de la revue *Tout va très bien*, quoique le bénéfice purement financier ne saurait correspondre à tous les efforts déployés à cet effet.

### Décès

Mercredi est décédée à l'Hôpital, où elle avait subi une opération, à l'âge de 79 ans, Mme Vve Emmanuel Huber, née Célestine Beltrami.

Elle suit dans la tombe son mari, qui avait atteint le bel âge de 93 ans. Ces deux époux avaient fêté le cinquantième anniversaire de leur mariage en 1930.

La défunte s'en va — 10 mois après son époux — entourée de l'affection de sa famille et de l'estime de toute la population.

A ses proches vont nos condoléances les plus sincères.

Son enlèvement aura lieu samedi 21 janvier, à 9 h. 30.

### Martigny-Bourg : Loto de la Fanfare

Les nombreux amateurs de loto que compte la région de Martigny seront heureux d'apprendre qu'un dernier loto de la saison est organisé, demain samedi 21 janvier, dès 20 h. 30, à l'Hôtel des Trois Couronnes de Martigny-Bourg, par la dévouée Fanfare municipale. Cette dernière a apporté un soin tout particulier à doter la planche des lots de marchandises de première qualité et de première fraîcheur ; aussi se rendra-t-on nombreux samedi aux Trois Couronnes prouver son attachement à la société organisatrice.

### ETOILE : le nouveau film en relief 1938 et « Le Grand Ziegfeld »

Pour son avant-dernier programme présenté à l'occasion des fêtes du 10e anniversaire, l'ETOILE vous montrera *Le dernier film en relief 1938*. La direction remettra gratuitement à chaque spectateur et spectatrice des lunettes pour voir ce film. Nos lecteurs n'ont certainement point oublié la sensation très forte produite par le premier film en relief. L'effet avait été foudroyant.

Ce nouveau film en relief suscitait plus d'enthousiasme encore. On y verra des scènes incroyables. Puis, l'ETOILE vous montrera *Le Grand Ziegfeld*, un film d'une richesse spectaculaire jamais égalée.

On sait que l'Américain Ziegfeld fut le créateur du music-hall moderne. Allez voir *Le Grand Ziegfeld*, véritable hymne à la gloire de la beauté de la femme. Trois heures d'éblouissante féerie. D'admirables décors, des filles resplendissantes, un rythme d'allégresse, l'une des plus parfaites réussites spectaculaires de l'écran. *Dimanche, train de nuit.*

### Un cinquantenaire

Il y a 50 ans cette année que le Collège Ste-Marie, à Martigny, a commencé l'exploitation de son établissement d'instruction.

C'est en effet en 1888 qu'a été acheté par celui-ci l'ancien Hôtel de la Tour, ses dépendances et vergers, à la rue du Simplon, anciennement avenue de la Gare, lorsque le J.-S. avait la halte aux voyageurs près de l'Hôtel-Bellevue, vers la halte actuelle aux marchandises.

A cette occasion, M. Lassiât, directeur, invitera à une fête de famille — à une date qui n'est pas encore fixée définitivement — tous les anciens élèves de son collège.

### Bach fait rire au Royal

Le nouveau film de Bach est très amusant. C'est *Gargou.se*. Si vous voulez passer une agréable soirée réservez-vous pour *Gargou.se*.

### Groupe psychologique

Reprise des réunions ce soir vendredi à 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

### Les membres de l'Harmonie

sont priés d'assister à la répétition générale, ce soir vendredi à 20 h. 30. Présence indispensable.

### Pharmacie de service

Du 21 au 28 janvier 1939 : Pharmacie Closuit.

## SPORTS

### Verbier

La Coupe de Verbier qui se disputera le 5 février apparaît sous de bons auspices. Nous apprenons, en effet, qu'on s'y intéresse un peu dans tous les milieux sportifs. Ce sera donc une joute pleine d'entrain et de performances. Il s'agit d'ailleurs de décrocher la Coupe *fugitive* qui, jusqu'ici, a glissé sous les skis des concurrents, défenseurs des couleurs de leur région respective. Et maintenant, à qui le tour ?

Les inscriptions doivent parvenir au Bureau de la Société de développement de Verbier pour le 31 courant au plus tard.

### A l'association des lutteurs valaisans

Les lutteurs valaisans ont, sous la présidence de M. Jegerlehner, président de l'association, tenu leurs assises annuelles dimanche 15 janvier à Saxen.

C'est tout d'abord en souhaitant la bienvenue aux délégués des différents clubs du canton que le président déclare l'assemblée ouverte et donne la parole au secrétaire pour la lecture du protocole, ainsi qu'au caissier pour celle des comptes de l'année écoulée. Le président remercie les deux rapporteurs pour la façon dont leur mandat fut rempli et présente ensuite son rapport des plus complets. A l'instar des autres sociétés, l'association des lutteurs n'échappa point aux mesures prises pour enrayer la fièvre aphteuse ; c'est ainsi que la fête cantonale qui devait avoir lieu à Saxen ne put se dérouler. Une petite fête de lutte, très réussie d'ailleurs, eut lieu à Ayent, ainsi que quelques cours de lutte assez fréquentés. M. Jegerlehner termine son rapport par un aperçu sur l'assemblée romande de Sierre et en formulant le vœu que nos lutteurs se présenteront un peu plus souvent en public en 1939.

Le comité cantonal, comité vorort assumé par le club des lutteurs de Sierre durant 2 périodes, soit 4 ans, formule le désir de se voir remplacer et demande à l'assemblée de bien vouloir faire des propositions en vue de procéder à son remplacement. Le club de Saxen qui organisera la prochaine fête cantonale accepte de former le vorort et le président du club local, M. Guéron, est nommé président. Le comité se complète comme suite : vice-président, Perraudin ; secrétaire, Terretz ; caissier, Monnet ; membre adjoint, Darioli. L'assemblée nomme ensuite les 10 jurys qui fonctionneront à la fête cantonale ainsi que le chef technique en la personne de M. Perraudin du Bouveret. M. Jegerlehner reste membre du comité romand, MM. Mayor et Guéron assisteront comme délégués à l'assemblée romande et MM. E. Genoud et Mayor fonctionneront comme jury à la prochaine fête romande de lutte.

Dans les divers, M. Genoud de Monthey remercie au nom de tous les lutteurs le comité sortant de charge pour la façon dont il mena le ménage de nos lutteurs et l'assemblée nomme le président Jegerlehner, le secrétaire Faust et le caissier Berclaz, de Sierre, membres d'honneur de l'Association.

Un grand merci au Club des lutteurs de Saxen pour son accueil chaleureux et au-revoir, à la fête cantonale. F. W.

### En vue du Tir fédéral de Lucerne

Quelques mois seulement nous séparent du Tir fédéral de Lucerne auquel notre canton se devra de faire honneur dans la mesure de ses moyens. Aussi est-ce dans ce sens que vient de se constituer un comité cantonal valaisan des dons d'honneur destinés au Pavillon des prix de cette grande manifestation patriotique. Ce comité cantonal, qui est lui-même placé sous le haut patronage d'un comité d'honneur composé de MM. Fama, prés. du Conseil d'Etat et chef du Dépt militaire, Anthamatten, chef du Dépt des travaux publics, et du colonel G. de Kalbermatten, cdt de la place d'armes de Sion, sera chargé de l'organisation de la cueillette des dons en espèces et en nature dans les différentes régions du canton. Il est composé comme suit : MM. Schmid Karl, lieutenant-col., Cdt du R. 18 (haut-valaisan et bernois), Sion ; Theo Schnyder, vice-président du Gd Conseil, Sion ; Golt Charles, Cdt de la gendarmerie, Sion ; Studer Ls, capitaine, chef de Service au Dépt militaire, Sion ; Reymondeulaz Joseph, rédacteur, Chamoson.

D'ores et déjà, il ose espérer que sa mission n'aura pas été vaine. En effet, nous ne devons pas oublier que depuis quelques mois la grande solidarité de notre famille helvétique est en train de se raffermir et de se consolider de façon réjouissante. Tant en Suisse alémanique que chez nos autorités fédérales supérieures, on manifeste beaucoup plus de sollicitude et de compréhension à l'égard de notre canton et de la Suisse romande. Nous n'en voulons pour preuve que l'aide fédérale aux vigneron et les nombreuses autres subventions qui nous sont allouées.

C'est pourquoi chacun en retour tiendra à témoigner aussi de ses fidèles sentiments patriotiques en participant à la souscription qui sera lancée pour la cueillette de dons d'honneur valaisans pour le Tir fédéral de Lucerne. Notre canton se doit de briller non seulement au palmarès des tirs par un classement honorable de ses tireurs, mais aussi et surtout par le témoignage qu'il aura tenu à apporter à la confraternité helvétique au moyen de son obole d'autant plus généreuse et spontanée qu'elle vient d'une région où les temps sont durs mais où l'esprit patriotique est toujours vivace et digne d'être cité en exemple.

### La mort d'un acteur de cinéma

On annonce la mort à Paris, dans un état voisin de la misère, de l'artiste de cinéma Ivan Mosjoukine, ancien avocat russe, venu à Paris après la révolution. Mosjoukine fut l'un des plus grands acteurs du film muet.

### Petite histoire américaine

Parfois la lecture des journaux américains ne manque pas de saveur. La Commission de Vénérie de l'Etat d'Utah ayant à résoudre un problème délicat, a trouvé une solution pour le moins originale.

Chaque année, les demandes de permis pour chasser le cerf allaient en augmentant et les dix cors se faisaient de plus en plus rares. Pour éviter l'extermination du gibier, pour égaliser en quelque sorte les chances entre l'homme et la bête, la commission vient de décider que les permis de chasse seront délivrés comme par le passé, — mais que les chasseurs devront se contenter des mêmes armes que les anciens « Peaux Rouges » et ne chasser le cerf qu'avec l'arc et les flèches !

## Dernières nouvelles

### Les Tchèques quitteraient la S. d. N. !

On sait que la semaine prochaine M. Chvalkovsky, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, se rendra à Berlin conférer avec M. Hitler. On déclare à Prague qu'il est fortement question de l'adésion de la Tchécoslovaquie au pacte antikomintern, conclu entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Le bruit se répand également du retrait de la Tchécoslovaquie de la S. d. N.

### Les attentats terroristes en Angleterre

On en voulait au fils de M. Chamberlain !

Depuis une semaine, il ne se passe pas un jour en Grande-Bretagne qui ne voit un attentat à coups de bombes contre un monument ou immeuble publics, contre des centrales électriques, etc. La police anglaise est sur les dents et les auteurs de ces méfaits sont activement recherchés.

Jeu de l'Hôtel Wawneys à Tralee, comté de Kerry, où réside actuellement M. Frank Chamberlain, fils du Premier anglais. Plusieurs centaines de vitres des maisons voisines ont été brisées, mais l'hôtel n'a pas été endommagé.

### Les Valdôtains protestent

Dans la partie supérieure du Piémont, sur le versant est du massif du Mont-Blanc, on compte quatre-vingt-deux communes d'origine française, qui, lors du rattachement de la Savoie à la France, en 1860, ont été purement et simplement oubliées par les négociateurs. Sur 80.500 habitants, 77.000 parlent le français et la population, depuis quelques années, n'a cessé de lutter pour conserver sa langue maternelle.

Les villages s'appellent : Saint-Pierre, Pré-St-Didier, Courmayeur, Champorcher, Palézieux, Liverogne, Aoste, Martinet. La principale vallée est connue comme étant « la Vallée Blanche ». Les cours d'eau sont dits : la Doire, la Valpeline, l'Evançon, la Lys... le Bullier ! Et les noms de famille, naturellement, sont aussi français : Dumon, Dubois, Thierry, Monier, Joly, Fournier.

De nombreux Valdôtains habitant Paris ont tenu à protester contre les récentes menées anti-françaises et à déclarer que le val d'Aoste est en Italie « la pointe avancée de la civilisation française ». On voit que leur conviction se fonde sur des arguments géographiques et historiques dont la solidité est celle du roc alpestre.

## Confédération

### 72 candidats à la direction de la Radio

La liste des candidats au poste de directeur du studio de Lausanne (Société romande de radio-diffusion), établie au 16 janvier, totalise 72 citoyens dont l'âge varie entre 25 et 56 ans (dont 2 Valaisans).

Sur ce total, 30 sont incorporés dans les branches commerciales et industrielles, 15 dans l'enseignement primaire et secondaire, 10 sont avocats ou notaires, et 10 sont journalistes professionnels ou collaborateurs réguliers de journaux.

Les instances supérieures ont demandé aux candidats de préciser leurs titres et diplômes ; 45 d'entre eux ont fait des études universitaires, 17 des études secondaires, cependant que deux spécialistes ont suivi les cours d'écoles techniques spécialisées.

Les organes de la Société romande de radio-diffusion, qui doivent se prononcer très prochainement, ont donc du pain sur la planche et leur doigt doit être extrême, pour le choix qu'ils doivent faire dans tous les mérites offerts à leur perspicacité.

Souhaitons que le choix des organes sélectifs se porte sur le meilleur, pour le plus grand bien du studio de La Sallaz.

### Un œil crevé

M. Oscar Ropraz, boucher à Sorens (Fribourg) occupé à abattre un porc, a eu un œil crevé par son couteau, qui lui échappa des mains et par ricochet vint se planter dans son visage. Le blessé a été transporté à l'Asile des Aveugles de Lausanne.



## La Suisse-Vie

ASSURANCES-VIE, RENTES VIAGÈRES

cherche inspecteurs et agents dans tout le canton. Ecrire à René Roulet, assureur, Sion

LE MEILLEUR... Incontestablement !!

L'apéritif sain "DIABLERETS" anclenne mais toujours bonne formule !

### ÉTOILE

UN SUCCÈS DE FOU-RIRE :

Programme de Fête No 4

Le nouveau film en relief 1938

ET Le Grand ZIEGFELD

## Echos

### M. Albert Lebrun empereur ?

M. Daher, député des Bouches-du-Rhône, a déposé mercredi, à la Chambre des députés de Paris, une proposition de résolution tendant à donner au chef de l'Etat le titre de « président de la République et de l'empire français ».

### Grève générale à la radio

Une grève générale des artistes de la radio se prépare à New-York, à la suite du refus des agences de publicité de signer un contrat collectif avec les artistes comportant des meilleures conditions de travail et une clause concernant le salaire minima.

### L'auto des « mille et une nuits »

L'Argus de l'automobile nous apprend que le prince de Berar, aux Indes, vient de prendre livraison de sa nouvelle voiture. Cette voiture est équipée de deux trompettes à « quatre notes », de deux avertisseurs électriques. Onze phares, lanternes ou feux assurent à l'avant l'éclairage de la voiture. A l'arrière, de puissants phares sont destinés à faire, la nuit, une auréole de gloire à la voiture, en éclairant la poussière soulevée. Ajoutons que cette voiture, peinte en rouge et jaune, est dotée d'un phonographe électrique et d'un bar où tout est prévu pour la préparation de cocktails réfrigérés.

Madame et Monsieur Henri GUEX-CROSIER-HUBER, à Martigny, et leurs enfants et petit-enfant, à Martigny et Zurich ; Madame et Monsieur Henri GRAND-MOUSIN-HUBER, à Martigny, et leurs enfants à Martigny et Lausanne ; Mademoiselle Thérèse HUBER, à Martigny ; Monsieur et Madame Georges HUBER-PIERROZ, à Martigny ; Monsieur Alfred TISSIERES-HUBER et ses enfants, à Martigny ; Mademoiselle Marie BELTRAMI, à Martigny ; Les familles BELTRAMI, HUBER, GUZZI, MAILLER et LORETAN, ont la douleur de faire part du décès de

## Madame veuve Célestine HUBER

née BELTRAMI

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, tante, cousine et parente, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 79 ans, après une courte maladie chrétiennement supportée, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'enlèvement aura lieu à Martigny, le samedi 21 janvier, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

Monsieur Alfred POCHON, à Collonges ; Monsieur Aimé POCHON, à Collonges ; Madame et Monsieur Alexis POCHON et leurs enfants Gilberte et Yvonne, à Collonges ; Monsieur et Madame Maurice POCHON et famille, à Collonges ; Monsieur Emile POCHON et famille, à Collonges, Genève et St-Maurice ; Monsieur et Madame Louis POCHON et famille, à Perly (Genève) ; Madame Veuve Marie TSCHOPP et famille, à Collonges ; Madame Veuve Adeline PACCOLAT et son fils, à Collonges ; Madame et Monsieur Charles POCHON, à Collonges ; Madame Veuve Ursule BERGER et famille, à Collonges et Genève ; Les familles POCHON, PACCOLAT, CHAMBOVEY, BLANCHUT, ROUILLER, TACCHINI et JORDAN, à Collonges ;

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## Madame Lorette POCHON

née CHAMBOVEY

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, tante, nièce et cousine, enlevée à leur affection après une longue et cruelle maladie, le 19 janvier, dans sa 64me année, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'enlèvement aura lieu à Collonges, samedi 21 janvier, à 10 heures.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire part.

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de Monsieur Joseph ARLETTAZ remercie bien sincèrement toutes les personnes, amis et connaissances qui de près et de loin ont pris part à son grand deuil.

## Tél. 2 59 22 BOISMONT LAUSANNE VENNES

Traitements spéciaux des affections du système nerveux. — Désintoxications. Rééducation. Insulinothérapie, etc. Contrôle médical permanent



## Sacs de Dames

Magasin de L'Imprimerie Nouvelle

### Conditions d'intérêts des prêts de la Banque Cantonale du Valais dès le 1er janvier 1939

a) commissions comprises :  
Prêts sur billets 5 % (communes 4 1/2 %)  
Prêts sur cédulas ou sur comptes courants : garantis par hypothèque 4 1/2 %, par cautionnement 4 3/4 %, aux communes 4 1/4 %  
b) sans commission :  
Prêts hypothécaires 4 % (sauf 4 1/4 % sur les prêts de caractère industriel)  
Prêts consolidés aux communes 4 %  
Les émissions d'emprunt sur obligations par les communes, sont traitées au mieux, selon la tendance du marché, au moment où elles ont lieu.  
Les conditions qui précèdent seront appliquées aux anciens prêts, constitués avant le 1er janvier 1939, à partir de la prochaine échéance.  
Sion, le 11 janvier 1939. Banque Cantonale du Valais.

On demande dans toutes les villes et localités du Valais

## Dépositaires

pour articles de 1re nécessité et d'écoulement journalier. Forte commission.  
Ecrire Case poste 35, MONTREUX.

MARTIGNY-BOURG HOTEL DES 3 COURONNES  
SAMEDI 21 janvier, dès 20 h. 1/2, GRAND

# LOTO

organisé par la Fanfare Municipale  
Nombreux et beaux lots

## MOBILIERS d'Occasion

Quelques jolis lits bois noyer et chêne Ls XV et autres à 1 et 2 places matelas crin animal, état de neuf. Lits métalliques et lits ordinaires bois 1 et 2 pl. Commodes noyer, des lavabos-commodes marbres et glaces, toilettes, tables rondes et carrées, canapés, divans moquette, fauteuils divers, divans turcs et avec matelas pliants. Chambres à coucher Ls XV à deux lits et avec grand lit, armoires à glaces, lavabos à glaces et tables de nuit. 1 salon pouf moquette. Bureaux-secrétaires, grand Bureau américain acajou. Salle à manger noyer complète, une noyer sculptée. Une belle en chêne fumé, chaises cuir. Dressoir seul sculpté. Salle à manger moderne. Magnifique Chambre à coucher Ls XV noyer sculpté, grand lit de 150 cm. de large complet, grande armoire à glace 2 portes, chaque porte glace biseautée, lavabo à glace.

1 PIANO BRUN cadre fer. 1 PIANO NOIR, tabouret. 1 Gramophone électrique. 1 Gramophone de table. Consoles, grandes glaces. Magnifique SALON Ls XVI sculpté couvert soierie état de neuf, 10 pièces et belle glace et vitrine. SALON Empire acajou. SALON DORE Ls XIV 5 pièces. RICHE SALLE A MANGER entièrement sculptée, personnages en relief sur dressoir, table à rallonges et 8 chaises cuir et desserte. BEAU BAHUT NOYER SCULPTE. GRANDE BIBLIOTHEQUE chêne 2 m. 80 de long et 2 m. 50 de haut. Jolies bibliothèques acajou, style anglais de 1 m. 50 de large et 1 m. 20 de haut, très belles pièces. ARMOIRES ANCIENNES 2 portes. BELLE GRANDE ARMOIRE A GLACE palissandre Ls XVI, 2 portes glaces biseautées. Bureau-commode sculpté. QUANTITE D'AUTRES MOBILIER.

(On peut visiter aussi le dimanche sur rendez-vous)  
Aussi GRAND CHOIX DE MEUBLES NEUFS MODERNES.

Chez ALBINI, Montreux  
18, Avenue des Alpes Téléphone 62.202

## FORDSON

Le tracteur à l'ordre du jour (près de 900.000 vendus à ce jour), muni de l'équipement HENRIOD, charrue portée, roues à pneumatiques nouveau modèle

Adressez-vous en toute confiance chez :  
HENRIOD Frères s. à. r. l., Echallens  
DISTRIBUTEURS OFFICIELS et importateurs directs  
Tél. 41142

## J'achète

continuellement des  
**RENARDS  
MARTRES**

seulement bien séchés  
fourrures d'hiver de 1re qualité  
MAISON de FOURRURES  
**Gretler**  
Badenerstr. 49, ZURICH

ON CHERCHE  
**Sténo-Dactylo**

pour un remplacement.  
Offres détaillées par écrit sous  
chiffres P1241 S Publicitas, Sion.

On prendrait en estivage  
**Génisses**

ainsi que génissons pour saison  
été 1939. — On demande à  
louer bonnes vaches laitières  
tachetées ou autres. — Pour renseignements

**Troillet & Fellay**  
Alpages Léchère-Dessous et  
Mont-Percé  
**Orsières**



Par FRANCK-AROME,  
tout café s'améliore,  
le bon devient excellent!

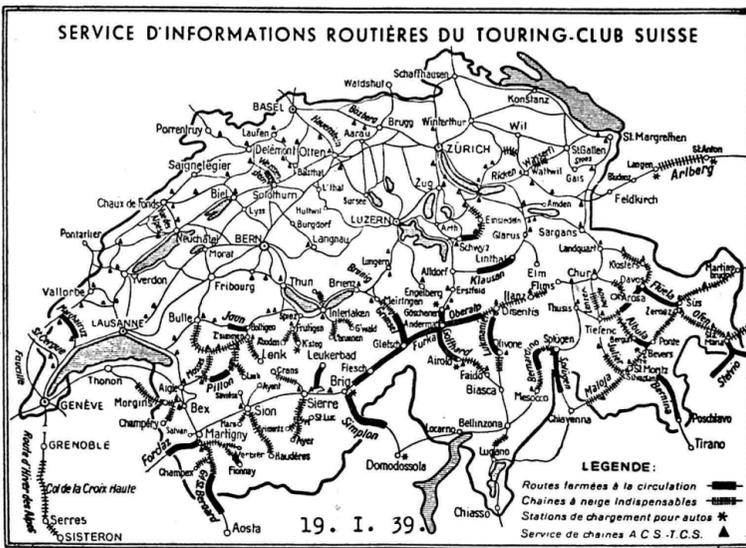
## Bégaiements

Bredouillement, peur de parler  
Le 26 janvier 1939 commencera à Sion et Martigny un seul cours spécial réparti en deux divisions, pour enfants et adultes. (Traitement individuel et à part). Direction du cours : M. F. Melzer, Professeur d'orthophonie à Laufenbourg. Les intéressés sont priés de demander immédiatement notre prospectus et de plus amples renseignements à la Direction de l'Institut d'Orthophonie à Laufenbourg (Argovie).

## Remaillage

L'Atelier de Remaillage Moderne remet à neuf, à la machine électrique, tous vos bas. Livraison rapide, travail soigné et bon marché. Expédition par poste. Se recommande !

**Remaillage Moderne, Sion**  
Avenue Pratofori, Immeuble Fasanino, en face de l'Arsenal



Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.

NOUS RECOMMANDONS :  
NOS OBLIGATIONS à 3 et 5 ans  
le placement au rendement élevé, stable et à l'abri de la baisse des cours,  
NOS CARNETS D'ÉPARGNE, avec privilège légal,  
le placement de tout repos,  
NOS COMPTES COURANTS à vue,  
le placement préféré du commerçant devant disposer de suite.  
**Banque Populaire de Sierre**  
Capital et Réserves Fr. 1.034.000.— Fondée en 1912  
Contrôle depuis 1932 par l'Union Suisse de Banques Régionales.

## A vendre

un divan-lit avec matelas et une grande table ronde. Fourneaux et calorifères. S'adr. Bazar Philibert, Rue des Hôtels.

## A VENDRE

un beau bureau ministre complet avec bibliothèque et

fauteuil en outre, un ensemble de 2 fauteuils club avec canapé recouverts cuir. LUSTRES. S'adr. jusqu'à 3 h. „Le Manoir“ H. Juchli.

## Café-Brasserie

plein centre GENÈVE. A remettre, cause imprévue, fr. 22.000.— Recettes 120 fr. p. j. S'adr. A. Luthi, agt d'aff. aut. 8, r. Vx Collège, Genève.

## ON CHERCHE

pour la campagne  
**Jeune Homme**

16-18 ans, sachant traire. S'adr. sous P 1220 S Publicitas, Sion.

## A LOUER

pour 2 ans, part de  
**Jardin potager arborisé**

propriété de feu M. Jules Gay-Crosier, Avenue du Bourg. Se renseigner auprès de M. Mäder, locataire.

## VERRERIE S. A. WAUWIL (LUCERNE)

Toutes bouteilles en verre vert  
Qualité garantie



## Mode d'emploi

Un kilo de LACTUSA donne 8 à 10 litres de bon lait artificiel.  
Le LACTUSA peut être servi aux VEAUX et PORCELETS sans avoir subi de cuisson. Cependant, il est à noter que l'estomac des jeunes sujets assimile beaucoup plus rapidement et complètement toutes les farines qui sont au moins ébouillantées. Dès l'âge de 3 semaines, on peut servir du LACTUSA aux veaux et porcelets, mais graduellement en dosant 1/4 de LACTUSA et 3/4 de lait naturel les premiers jours, puis, augmenter la quantité selon la vigueur du sujet. A partir du 45me jour, le LACTUSA peut être employé seul, ce qui ÉCONOMIE de plus de 50 % tout en obtenant des sujets avec une ossature plus développée, une forme plus esthétique et normale, grâce au phosphate et divers produits spéciaux contenus dans ce précieux aliment. Le LACTUSA est en vente chez tous les épiciers, en sacs à linge gratuits de 5, 10, 20 et 50 kilos.

On achèterait terrain arborisé ou propriété arborisée, bien situés. Faire offres détaillées sous chiffres P 1040 à Publicitas Sion.

Exigez partout „Le Confédéré“

TOUS REGISTRES de commerces et de communes

MAGASIN de l'Imprimerie Nouvelle A. MONTFORT, MARTIGNY

A remettre, cause départ, la Blanchisserie Nouvelle Martigny R. Hôtel de Ville Martigny

## COQS

A BOUILLIR plumés et vifs, 2.50 kg. le dés, dep. Fr. Parc avicole Charly Troillet, Orsières

## A Genève, important Café - Brasserie

situation 1er ordre. Ancienne réputation. Capital néc. pr traiter fr. 26.000.— S'adr. A. Luthi, agt d'aff. 8, r. Vx Collège, Genève.

**E. Berger** Horloger diplômé Place Centrale MARTIGNY  
Montres 1re qualité - Horloges - Pendules - Réveils de 1res marques. Bijoux - Orfèvrerie - Lunetterie - Réparations

## ATTENTION !

En vous débarrassant de vos vieux meubles vous pouvez avoir un intérieur moderne composé de meubles de 1re qualité, absolument garantis. Nous vous échangeons salles à manger, chambre à coucher, etc. Ecrire sous chiffres B 25193 au Confédéré, Martigny. Indiquer le genre de meubles.

Comme je n'ai pas de soldes à vendre et qu'il faut tout de même que je fasse un peu de bruit : j'offre pour tout achat de fr. 5.— sur mes articles d'hiver, pantoufles, snowboots, gants, pullovers, couvertures, écharpes,

un escompte supplémentaire de 5 % et je vous donne gratis, pour faire connaître mes produits, 4 shampoings, ceci jusqu'à la fin du mois. Qu'on se le dise. Et toujours les tickets d'escompte de 5 % malgré les prix bon marché et le cadeau.  
Bazar PHILIBERT, Rue des Hôtels. L. Konig

**Boucherie Oscar Neuenschwander S. A.**  
Av. du Mail 17, Genève, tél. 4.19.94  
expédition contre remboursement à partir de 2 kg. 500 :  
Canard ou coin sans os . . . . . 2.20 le kg.  
Cuisse ou derrière bœuf entiers, de . . . . . 1.70 à 1.80 le kg.  
Viande désossée pour charcuterie . . . . . 1.70 le kg.  
Graisse de rognons de bœuf . . . . . 1.-- le kg.  
Se recommande.

## TRACTEURS

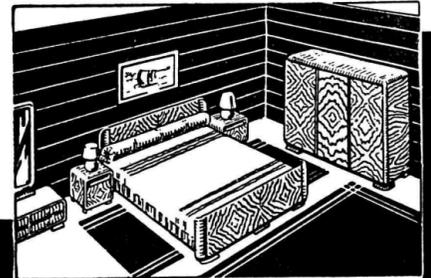
Sommes acheteurs Tracteurs d'OCCASION, même en mauvais état.

Ecrire offres avec prix sous chiffres P 40014 L Publicitas, Lausanne.

## Viande bon marché

LE KG. FR.  
Hachée sans nerfs 1.50  
Désossée pr charcuterie 1.20  
Morceaux choisis pour salaison 1.80  
Boyaux 12 ct. le mètre  
Expédition soignée par retour du courrier. 1/2 port payé

**BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE VEVEY**, tél. 51.982



LES MEUBLES DE BON GOUT à des prix et conditions avantageux, chez

**A. GERTSCHEN FILS**  
Fabrique de Meubles NATERS-BRIGUE

## Banque Populaire de Martigny

● Dépôts à vue en Caisse d'Épargne à terme ●

Toutes opérations de banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales



tous genres en verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les

**Verreries DE ST. PREX. VAUD**